

Marseille, le 1<sup>er</sup> juin 2012



Monsieur Michel SAPIN  
Ministre Du Travail, de l'Emploi  
et du Dialogue Social  
127, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Ref : IP/FO 12.009

Objet : recours des salariés  
de Nextiraone

Votre prédécesseur Monsieur Xavier Bertrand avait en début d'année décidé, contre l'avis de l'Inspectrice du travail et du Directeur du travail adjoint de l'unité territoriale de la Seine Saint Denis, de valider le licenciement de deux élus du personnel de l'entreprise NextiraOne, Messieurs P. MICHEL et F. BATTISTA.

Je m'en étais inquiétée dans un courrier en date du 10 février 2012, resté à ce jour sans réponse. Car les motivations d'une telle décision, prise j'insiste sur ce point, en contradiction avec les conclusions de l'administration de votre ministère, contre deux salariés protégés et cumulant 74 années de travail dans cette même entreprise, ne peuvent apparaître que comme le résultat d'une confrontation idéologique autour de la place de l'entreprise, des salariés, de la création de richesses et de leur partage, dans notre société.

Isabelle Pasquet

Sénatrice  
des Bouches du Rhône

Aujourd'hui, l'élection présidentielle a modifié le paysage politique en France avec une idée forte : « le changement, c'est maintenant ». Et les salariés injustement sanctionnés, qui comme des millions de leurs collègues, ont participé activement à permettre ce changement, ont déposé auprès de vous un recours gracieux.

Groupe Communiste  
Républicain et Citoyen

Membre de la Commission  
des Affaires Sociales

L'idée est qu'une décision discrétionnaire prise dans un contexte politique que je n'ai nul besoin de vous exposer, puisse être remise en cause par une autre décision, qui rende leur emploi à ces salariés, qui redonne confiance dans le dialogue social, qui rétablisse le Droit du travail comme outil véritable de la cohésion sociale, dans et hors de l'entreprise.

Conseillère  
d'Arrondissement  
De Marseille

Pour ces raisons, je vous saurais gré, Monsieur le Ministre, de bien vouloir intervenir rapidement dans ce dossier, sans même attendre le résultat des législatives, afin de clore une page bien encombrante dans l'histoire d'une entreprise qui n'en manque déjà pas.

Vous remerciant de me tenir informée des suites que vous voudrez bien donner à cette requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération.

Isabelle Pasquet